

2026/21/03-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 21 mars 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 mars 2026

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 16 mars 2026. L'an deux mil-vingt-six et le 21 mars à 10 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, Mme Fabienne JABIER.

M. BOURGUET Patrice remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur LATOURNERIE Xavier, élu Maire, le Conseil municipal est ensuite invité à procéder à l'élection des adjoints. Il rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 du CGCT).

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Il est proposé pour cette mandature de créer 4 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CRÉER** 4 postes d'adjoints au maire ;
- **CHARGER** M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection des adjoints au maire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 23/03/2026

Après envoi en sous-préfecture le 23/03/2026

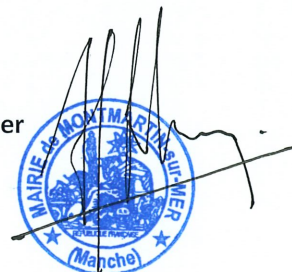
Par dématérialisation le 23/03/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 23/03/2026

Le Secrétaire de Séance,
M. BOURGUET Patrice



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
 Reçu en préfecture le 23/03/2026
 Publié le
 ID : 050-215003492-20260321-LDD210326-DE

| Siret | ID | Date | Objet | Préf date | Vote effectif | Vote réel | Vote pour | Vote contre | Vote abstention | |
|----------------|---------------|----------|---|------------|---------------|-----------|-----------|-------------|-----------------|-----------|
| 21500349200018 | 2026/21/03-01 | 21/03/26 | Détermination du nombre d'adjoints au maire | 23/03/2026 | 15 | 15 | 15 | 0 | 0 | Approuvée |

Acte rendu exécutoire
 Après envoi en sous-préfecture le 23/03/2026
 Par dématérialisation le 23/03/2026
 Et publication sur le site internet le 23/03/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
 Monsieur Xavier LATOURNERIE

La secrétaire de séance,
 Monsieur BOURGUET Patrice

